



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190722-CONS-AG-19-079
-DE
Date de télétransmission : 01/08/2019
Date de réception préfecture : 01/08/2019

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Conseil du 22 juillet 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**Objet : Alimentation en eau brute par l'OEHC de la station d'épuration Bastia sud. Site Erbajolo.
Instauration d'une servitude de passage**

L'An Deux Mille dix-neuf, le 22 juillet à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 16 juillet 2019.

PRESENTS : Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique CARRIER, Thérèse LORENZI, Céline SIMONI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Etienne PERFETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Lucien NATALI	à	Jean-Jacques PADOVANI
Jean-Michel SAVELLI	à	Michel ROSSI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Guy ARMANET	à	Henri POYET

QUORUM : 21

ABSENTS : Pierre SAVELLI, Julien MORGANTI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Catherine MEZZANA, Mattea LACAVE.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 22 Juillet 2019

Objet: Alimentation en eau brute par l'OEHC de la station d'épuration Bastia sud. Site Erbajolo. Instauration d'une servitude de passage.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que pour des raisons économiques le recours à l'alimentation en eau brute de la station sud d'Erbajolo est nécessaire ;

Considérant que la mise en place des installations s'y rattachant nécessite la pose par l'OEHC d'une conduite en fonte de diamètre 250 mm en limite des parcelles cadastrées BI 31, 32, 166, 132, 173, propriété de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la demande d'autorisation de l'OEHC de procéder à l'implantation de ce réseau qui sera formalisée par une convention de passage ;

Vu le projet de convention de passage ci-annexé ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 29 avril 2019 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

L'instauration d'une servitude de passage au profit de l'OEHC en limite des parcelles BI 31, 32, 166, 132, 173 conformément au plan ci-joint ;

APPROUVE

Le projet de convention de passage ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification